



Avis d'appel d'offres sur offres de prix ouvert N°02/NHC/BH/2026

Le jeudi 30 Avril 2026 à 12h00, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Nadhir des Habous De Casablanca sis au complexe administratif et culturel de Habous, angle bvd Standal et rue Al-Aarbi Al-Daghmi quartier Al-Najd Al-Mâarif - Casablanca, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux travaux d'aménagement de la cave de l'immeuble AL AMAL sis Boulevard Abdelmoumen Casablanca en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service d'Investissement et de Préservation des Biens Habous de la Nedhara des Habous de Casablanca à l'adresse sus-indiqué, il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante www.habous.gov.ma Ou dans le portail des marchés publics à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20000.00 dirhams (Vingt Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42,44 et 46 de l'arrêté du ministre des Habous et des affaires islamique N°258.13 du 6 dou kaada 1434 (13septembre2013) fixant le règlement des marchés des travaux, des fournitures et des services conclus par l'administration des Habous au profit des Habous publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé, dans le service d'Investissement et de Préservation des Biens Habous de la Nedhara des Habous de Casablanca sis à l'adresse sus-indiqué avant le 30 /04/2026 à 16h30 ;
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Une visite des lieux sera organisée par le maître d'ouvrage le 15 avril 2025 à 11 heures à partir du siège de la Nedhara des Habous de Casablanca sis à l'adresse sus-indiqué.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 39 de l'arrêté N°258.13 précité, et par l'article 3 du règlement de consultation, à savoir :



1- Un dossier administratif comprenant



- a) - La déclaration sur l'honneur ;
- b) - La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c) - Une attestation ou sa copie délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent a été imposé ;
- d) - Une attestation ou sa copie délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) - Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- f) - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle9) ;

N.B. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2- Un dossier technique comprenant :

- a) - Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b) - Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec Indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire témoignant de la réalisation des opérations similaires à l'actuel appel d'offres.

